

DIRECTIVE DE JEU

CATÉGORIES U13-U15



SWISS
BASKETBALL

Introduction

Ces directives visent à réglementer les cas particuliers pouvant survenir lors d'une rencontre de Championnat Suisse Jeunesse des Clubs. Le règlement des catégories U13-U15 n'est plus en vigueur. Il n'y a donc plus de système passerelle et ni de nombre de joueurs minimum.

Art. 1. Nombre de joueurs inscrits sur la feuille de match

Contrairement au règlement U13-U15, il n'y a pas de nombre minimum de joueurs à inscrire sur la feuille de match.

Art. 2. Remplacement des joueurs

Le remplacement des joueurs est libre comme dans les autres catégories.

Art. 3. Restrictions techniques

La défense de zone (demi-terrain ou tout terrain) n'est pas autorisée pour la catégorie U13. La défense de zone (demi-terrain) n'est pas autorisée pour la catégorie U15.

La défense de zone tout terrain est tolérée pour la catégorie U15.

Cependant, Swiss Basketball recommande l'utilisation des défenses Homme à Homme et Fille à Fille (pressing).

La procédure de sanctions en cas d'infraction aux restrictions techniques précédentes est de la responsabilité des organisateurs de championnat. Les arbitres, ou la personne responsable, doit agir de la manière suivante :

1. Avertissement verbal ;
2. Faute technique au banc ;
3. Deuxième faute technique au banc (avec pour conséquence l'expulsion du coach) ;
4. Match perdu par forfait.

Art. 4. Dispositions finales

Les présentes directives ont été acceptées par le Conseil d'administration. Elles entrent en vigueur immédiatement.